



APRES LA CLASSE TROISIEME

Mardi 7 mars 2017

Premier temps :

Les épreuves du DNB

(Diplôme National du Brevet)

Second temps :

L'orientation et la poursuite d'études

la seconde générale et technologique,
la seconde professionnelle.

l'examen du DNB

Quel est le contenu de l'examen ?

L'examen comprend :

1- l'évaluation des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture tout au long de l'année sur **400 points**,

2- deux épreuves écrites en juin 2017:

- première épreuve sur **100 pts** le jeudi 29 juin :
 - mathématiques de 13h30 à 15h30 sur 50 pts
 - PC,SVT,techno de 15h45 à 16h45 sur 50 pts
 - (2 matières sur les 3)
- seconde épreuve sur **100 pts** le vendredi 30 juin :
 - Hgé et EMC de 9h à 11h sur 50 pts
 - Français de 14h30 à 16h30 sur 50 pts

3- l'épreuve orale de soutenance de projet (EPI) sur 100 points :

Epreuve de 15 mn organisée entre le 15 avril et le 28 juin où l'élève présente un projet préparé dans le cadre des EPI ou des parcours

l'évaluation du socle

Comment s'organise l'évaluation du socle ?

Le niveau de maîtrise atteint par l'élève est fixé en conseil de classe du troisième trimestre de la classe de troisième. Les quatre composantes **du domaine 1** et les quatre autres **domaines 2, 3, 4 et 5** font l'objet d'un décompte de points (400 points au total), à savoir :

- 10 points si le candidat obtient le niveau « maîtrise insuffisante »
- 25 points si le candidat obtient le niveau « maîtrise fragile »
- 40 points si le candidat obtient le niveau « maîtrise satisfaisante »
- 50 points si le candidat obtient le niveau « très bonne maîtrise »

L'évaluation du niveau de maîtrise du socle est menée tout au long de l'année dans les différentes situations d'apprentissage (activités écrites ou orales, individuelles ou collectives) formalisées ou non dans des situations ponctuelles d'évaluation (devoirs).

L'élève qui suit un enseignement de complément (le latin au collège) obtient des points supplémentaires s'il a atteint (10 pts) ou dépassé (20 pts) les objectifs d'apprentissage.

l'épreuve orale

Qu'est ce que l'épreuve orale de soutien de projet ?

L'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre d'un EPI ou dans le cadre d'un parcours avenir, citoyen ou d'éducation artistique et culturelle.

Quelle est la nature de l'épreuve ?

C'est un oral de 15 mn individuel ou collectif (3 élèves au maximum) qui se déroule en deux temps :

- un exposé de 5 mn (10 mn pour un groupe)
- un entretien avec le jury de 10 mn (15 mn pour un groupe)

A quelle moment se déroule cette épreuve ?

L'établissement doit l'organiser **entre le 15 avril et le 28 juin** (sans doute la semaine du 12 au 16 juin dans notre établissement)

l'épreuve orale

Comment les élèves sont-ils préparés ?

1- l'élève doit remplir une fiche projet de l'EPI ou du parcours qu'il souhaite présenter à partir d'une liste donnée par le professeur principal (liste établie en début d'année par les enseignants). *Calendrier : mars-avril*

2- première séance collective avec le professeur principal qui explique l'épreuve orale et vérifie avec les élèves le contenu de la fiche projet. *Calendrier : fin mars-début avril*

3- seconde séance collective (1/2 journée banalisée) avec validation du projet, aide méthodologique et oral pour les élèves volontaires. *Calendrier : fin mai-début juin*

Epreuve orale du Diplôme National du Brevet (Session 2017)

Fiche projet présenté par le candidat

Nom du candidat :

N° matricule :

Prénom du candidat :

Classe :

Type de candidature : individuelle

en groupe (préciser le(s) nom(s) des coéquipier(s))

Coéquipier n°1 :

Coéquipier n°2 :

Intitulé du projet :

Contenu du projet réalisé :

Cadre disciplinaire à l'issue ce projet : cocher une seule case

Enseignement Pratique Interdisciplinaire

ou

Parcours éducatif

- Corps, santé, bien-être et sécurité
- Culture et création artistiques
- Transition écologique et développement durable
- Information, communication, citoyenneté
- Langues et cultures de l'Antiquité
- Langues et cultures étrangères

Si une partie de la présentation est effectuée en
langue vivante étrangère, préciser la langue choisie :

.....

- Monde économique et professionnel
- Sciences, technologie et société

- Parcours Avenir
- Parcours citoyen
- Parcours d'éducation
artistique et culturelle

Disciplines concernées : cocher au moins deux cases

- | | | | |
|--|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Français | <input type="checkbox"/> Mathématiques | <input type="checkbox"/> Histoire géographique/ EMC | <input type="checkbox"/> Physique - chimie |
| <input type="checkbox"/> Anglais | <input type="checkbox"/> Sciences de la vie et de la Terre | <input type="checkbox"/> Allemand | <input type="checkbox"/> Espagnol |
| <input type="checkbox"/> Italien | <input type="checkbox"/> Technologie | <input type="checkbox"/> Education physique et sportive | <input type="checkbox"/> Education musicale |
| <input type="checkbox"/> Arts plastiques | <input type="checkbox"/> Latin | | |

Signature des parents :

Visa du chef d'établissement

L'ORIENTATION

- 1/ Orientation : procédure et calendrier**
- 2/ Pourquoi et comment se déterminer pour son orientation ?**
- 3/ La poursuite d'études au lycée général, technologique, professionnel**

Du projet à la demande d'orientation

La fiche navette ORIENTATION (premier document)

Phase 1 - le projet d'orientation : 2° trimestre (mars)

- vœux provisoires de la famille
- avis du conseil de classe du 2° trimestre

Phase 2 - la demande d'orientation : 3° trimestre (début juin)

- vœux définitifs de la famille
- proposition d'orientation du conseil de classe du 3° T
- décision d'orientation du chef d'établissement
(procédure d'appel possible en cas de désaccord avec la décision)

La fiche de saisie des vœux (deuxième document)

- décision d'affectation par le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale).
- inscription au lycée après la décision d'affectation

L'affectation et l'inscription

L'affectation :
décision exclusive
du DA-SEN d'affecter
l'élève dans un lycée

A renseigner par l'établissement d'origine :
CODE D'ARRONDISSEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'ÉLÈVE

Titre des vœux	VŒUX D'AFFECTATION (4 vœux maximum)			Avis du chef d'établissement (*) (3)	Avis de gestion IA (4) (2)
	2 nd générale et technologique ou 2 nd spécifique	2 nd professionnelle	1 ^{er} année de CAP		
Précisez le 2 nd enseignement d'exploration souhaité ou Arts du cirque, création culture design, EPS	Précisez les spécialités professionnelles du Bac pro ou du CAP souhaité				à valoir entre "0" et "1000" (100, 200, etc.) ou "D9" Démarche de pré-inscription
1 Désigner ou <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/> Particulier social Particulier <input type="checkbox"/> Familial <input type="checkbox"/> L'aire de secteur <input type="checkbox"/> Convenance pers. <input type="checkbox"/> Code vœux :			Régime (3) :		
2 Désigner ou <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/> Particulier social Particulier <input type="checkbox"/> Familial <input type="checkbox"/> L'aire de secteur <input type="checkbox"/> Convenance pers. <input type="checkbox"/> Code vœux :			Régime (3) :		
3 Désigner ou <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/> Particulier social Particulier <input type="checkbox"/> Familial <input type="checkbox"/> L'aire de secteur <input type="checkbox"/> Convenance pers. <input type="checkbox"/> Code vœux :			Régime (3) :		
4					

L'inscription :
l'élève affecté dans un établissement doit ensuite faire les démarches d'inscription dans cet établissement

L'affectation

- seconde GT (lycée générale et technologique)
- seconde professionnelle (lycée professionnel)

1- Affectation en seconde GT dans le lycée de secteur

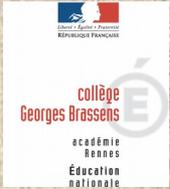
L'élève est prioritaire s'il demande son lycée de secteur : **1 seul vœu**

(ex: lycée T.Monod pour les élèves du secteur)

2- Affectation en seconde GT hors secteur non contingentée = **DEROGATION**

- **la dérogation** n'est pas de droit et peut être accordée par le DASEN sous réserve de places disponibles dans le cadre de critères nationaux (*médical, boursier au mérite, fratrie, limite de secteur, parcours scolaire particulier-section euro, langue vivante rare- et convenance personnelle*) mais pas à partir de notes (*imprimé à retirer au secrétariat*)

4 vœux maximum, le dernier vœu doit porter sur le lycée de secteur



L'affectation

- seconde GT (lycée générale et technologique)
- seconde professionnelle (lycée professionnel)

3- Affectation dans certaines secondes GT contingentées et Affectation en seconde professionnelle contingentée

(contingenté signifie que le nombre de place est limité → **barème avec les NOTES de l'année**)

- secondes GT sélectives à capacités limitées : accès par dossier de candidature papier et avec notes (à retirer au secrétariat du collège ou directement auprès de l' établissement concerné) : **Sde ABIBAC, Sde BACHIBAC, Sde ESABAC, Sde Internationale anglais, sde arts du cirque et sde arts appliqués avec création et culture design.**

- secondes professionnelles ou 1^{ère} année de CAP à capacités limitées (avec notes). Une démarche de pré inscription assure l'affectation dans **le vœu n°1** pour certaines formations (mini-stages, entretien d'orientation,...)

! 4 vœux maximum, le dernier vœu doit porter sur le lycée de secteur.

Quelques dates à retenir ...

Vœux provisoires : conseil de classe de deuxième trimestre (du 14 au 23 mars 2017)

Vœux définitifs : conseil de classe du troisième trimestre : début juin

Résultats de l'affectation : lundi 26 juin après-midi

Inscription dans les lycées : à partir de fin juin jusqu'au 4 juillet (calendrier variable selon les établissements)